

Jeudi 7 et Vendredi 8 décembre 2017

à l'ERAGE 4 rue Brûlée  
67000 STRASBOURG



© Frédéric MAIGROT - www.frederic-maigrot.fr

**Renseignements et inscriptions :**

ERAGE Délégation Alsace

4 rue Brûlée CS 70008  
67085 STRASBOURG Cedex

T. 03 88 14 19 09 – F. 03 88 35 62 27

[alsace@erage.eu](mailto:alsace@erage.eu)

[www.erage.eu](http://www.erage.eu)

Date limite d'inscription : le 27/11/2017

Jusqu'à 12 heures validées

19 ateliers au choix

A 200 m du Marché de Noël

Crédit Mutuel



# Jeudi 7 décembre 2017

Merci de cocher deux modules de votre choix : un le matin et un l'après-midi



 Journée à prise en charge collective FIF PL

Matin Formations de 09h30 à 12h30  1 atelier au choix le matin  Programme page 6	1	<input type="checkbox"/> <b>Droit du travail : panorama d'Actualité</b> <i>Me Xavier VINCENT, Avocat au Barreau de Lyon – Cabinet Fromont Briens</i>
	2	<input type="checkbox"/> <b>Actualité de la procédure d'appel : maîtriser la réforme 2017 et la dernière jurisprudence</b> <i>Me Dominique D'AMBRA, Avocat au Barreau de Colmar, Professeur d'Université - Strasbourg</i>
	3	<input type="checkbox"/> <b>Actualité en droit des sociétés</b> <i>Me Grégory MOUY, Avocat associé Cabinet Mouy Dangleterre - Paris</i>
	4	<input type="checkbox"/> <b>Actualité du droit de la consommation</b> <i>Me Sandra DORIZON, Avocat associé, Cabinet DS Avocats</i>
	5	<input type="checkbox"/> <b>Actualité de la pratique des baux commerciaux</b> <i>M. Jean-Pierre DUMUR Expert agréé par la Cour de Cassation, Expert Cour d'Appel et Cour Administrative d'Appel de Nancy</i>
12h30 à 14h00 <input type="checkbox"/> <b>Cocktail déjeunatoire à l'Hôtel de Ville</b> sur inscription uniquement		
Après- midi Formations de 14h00 à 17h00  1 atelier au choix l'après-midi  Programme page 7	6	<input type="checkbox"/> <b>Bilan de la réforme du droit des contrats</b> <i>Me Grégory MOUY, Avocat associé Cabinet Mouy Dangleterre, Paris</i>
	7	<input type="checkbox"/> <b>Actualité de droit pénal</b> <i>Me François SAINT-PIERRE, Avocat au Barreau de Lyon, associé à la direction de L'Institut de Défense Pénale</i>
	8	<input type="checkbox"/> <b>Actualité de la procédure d'appel : maîtriser la réforme 2017 et la dernière jurisprudence (suite)</b> <i>Me Dominique D'AMBRA, Avocate au Barreau de Colmar, Professeur d'Université à Strasbourg</i>
	9	<input type="checkbox"/> <b>Inaptitude, santé au travail : panorama d'actualité</b> <i>Me Xavier VINCENT, Avocat au Barreau de Lyon – Cabinet Fromont Briens</i>
<input type="checkbox"/> 18h30 : <b>Surprise hivernale à la Maison de l'Avocat</b> Offert par l'Ordre des Avocats de Strasbourg 3 Rue du Général Frère, Strasbourg		
<input type="checkbox"/> 19h30 : <b>Soirée d'hiver</b> organisée par l'UJA Strasbourg Saverne		

# Vendredi 8 décembre 2017

Merci de cocher deux modules de votre choix : un le matin et un l'après-midi

 Journée à prise en charge collective FIF PL

<b>Matin</b> Formations de 09h30 à 12h30  1 atelier au choix le matin  Programme page 8	<b>10</b>	<input type="checkbox"/> <b>Actualité de l'urbanisme</b> <i>Me Vincent GUINOT, Avocat Associé au Barreau de Paris, SCP Lacourte</i>
	<b>11</b>	<input type="checkbox"/> <b>Actualité des voies d'exécution mobilière</b> <i>M. Nicolas BOLLON, Juge de l'exécution- Tribunal de Grande Instance de Dijon</i>
	<b>12</b>	<input type="checkbox"/> <b>Rupture des relations commerciales et autre pratiques restrictives</b> <i>Me Amélie D'ARAILH, Avocat EY - Lyon</i>
	<b>13</b>	<input type="checkbox"/> <b>Droit de la famille</b> <i>Me Jérôme CASEY, Avocat associé, Maître de conférences à l'Université de Bordeaux</i>
	<b>14</b>	<input type="checkbox"/> <b>Pourquoi l'arbitrage ? Introduction à la pratique de l'arbitrage</b>  <i>Me Jochen BAUERREIS, Avocat au Barreau de Kehl et Strasbourg, Avocat spécialisé en droit de l'arbitrage, Avocat spécialisé en droit international et de l'Union Européenne Associé</i>
12h30 à 14h00 <input type="checkbox"/> <b>Cocktail déjeunatoire à l'ERAGE sur inscription uniquement</b>		
<b>Après-midi</b> Formations de 14h00 à 17h00  1 atelier au choix l'après-midi  Programme pages 8 et 9	<b>15</b>	<input type="checkbox"/> <b>Droit de la famille (suite)</b> <i>Me Jérôme CASEY, Avocat associé, Casey avocats, Maître de conférences à l'Université de Bordeaux</i>
	<b>16</b>	<input type="checkbox"/> <b>Actualité du droit de la construction</b> <i>M. Cyrille CHARBONNEAU, Docteur en droit, Chargé d'enseignement aux Universités de Paris</i>
	<b>17</b>	<input type="checkbox"/> <b>Droit fiscal : panorama d'actualité</b> <i>Me Arnaud GERARDIN, Avocat au Barreau de Strasbourg</i>
	<b>18</b>	<input type="checkbox"/> <b>Comment optimiser la relation client et la communication de l'avocat tout en intégrant une démarche de business développement</b>  <i>Monsieur Dan KOHN, Responsable grand compte et prospective Ste SECIB Monsieur Bertrand PIGOIS, Directeur opérationnel d'AZKO</i>
<b>19</b>	<input type="checkbox"/> <b>Actualité des servitudes</b> <i>Me Frédéric BERENGER, Avocat au Barreau d'Aix en Provence</i>	

Vous trouverez le bulletin d'inscription en page 5.

# Strasbourg et le marché de Noël

Strasbourg, ville d'humanisme, berceau de culture rhénane, capitale européenne des droits de l'homme et de la démocratie, perpétue avec fierté cette tradition aujourd'hui multiséculaire. Avec ses quelques 300 chalets répartis sur 11 sites au cœur de la ville, le Marché de Noël de Strasbourg est un des plus grands d'Europe. Le Marché de Noël proprement dit s'étend tout autour de l'ERAGE, à moins de 5 minutes à pied, notamment place Broglie, place du Temple Neuf et place de la Cathédrale.

L'ambiance qui règne à Strasbourg est alors unique. C'est surtout en fin d'après-midi, lorsque la nuit tombe, que la magie s'installe, comme si la ville compensait l'absence de chaleur et de lumière par une nouvelle ardeur : les façades se parent de leurs plus beaux atours, les vitrines scintillent, les odeurs d'épices et de cannelle évoquent des souvenirs d'enfance, les chants de Noël résonnent du fond des églises.

Evènement de portée internationale, "Strasbourg Capitale de Noël" donne aussi à partager les traditions de Noël de cultures différentes des siennes, en invitant à chaque édition un nouveau pays hôte. Plusieurs centaines de commerçants et artisans proposent au promeneur des cadeaux originaux et des objets traditionnels pour décorer son sapin et sa crèche. Et l'on trouve bien sûr de quoi se régaler : friandises, "bredele", vin chaud...

Un sapin géant est planté place Kléber, dominant le "village du partage", de nombreux concerts permettent d'apprécier la beauté de la cathédrale et des églises de la ville, une foule d'animations fait découvrir les riches traditions alsaciennes. Depuis 2009, un « village des enfants » s'est installé place Saint-Thomas et fait le bonheur des plus petits, leur proposant spectacles de Noël, lectures de contes et toutes sortes d'activités ludiques et créatives.

Noël à Strasbourg, c'est le partage de l'hospitalité, du cœur, de l'émotion, des traditions, de l'imaginaire...

## Conditions générales d'inscription



### **ERAGE organisme de formation N° 42670280867**

Aucun règlement en espèces ou par virement bancaire ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des frais d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées qu'au vu d'une présence effective : plusieurs listes de présence pourront circuler dans les salles durant la journée de formation.

En cas d'annulation par l'avocat, les droits d'inscription et les options ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation pour des raisons logistiques.

L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés.

Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement.

\*Avocat libéral : Aucune demande de remboursement individuel des droits d'inscription ne sera possible auprès du FIF PL, car ces journées bénéficient d'une prise en charge collective. Les conditions tarifaires préférentielles des formations à prise en charge collective  sont réservées aux Avocats libéraux **du ressort de l'ERAGE**, limitées à **une seule prise en charge dans l'année** dans tout le ressort de l'école. En cas d'absence, les participants bénéficiant de la prise en charge collective  seront redevables de l'intégralité des droits d'inscription qui leur seront alors facturés. Si remise de votre attestation FAF URSSAF à l'inscription, une journée viendra en déduction du budget annuel alloué par le FIF PL au professionnel - montant : plafond journalier. **Si votre budget FIF PL est éclusé avant cette date, l'ERAGE sera susceptible de vous facturer entièrement la journée de formation.**

# Bulletin d'inscription

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessous, **avant le 27 novembre 2017** accompagné de ① l'emploi du temps coché, voir pages 2 et 3, ② du règlement par chèque libellé à l'ordre de l'ERAGE et ③ le cas échéant, votre attestation FAF URSSAF (1 chèque et 1 bulletin par avocat.)

## E.R.A.G.E. Délégation Alsace

ERAGE Délégation Alsace  
4 rue Brûlée • CS 70008 • 67085 STRASBOURG Cedex  
T. 03 88 14 19 09 • F. 03 88 35 62 27 • [alsace@erage.eu](mailto:alsace@erage.eu)

## Participant Université d'hiver à Strasbourg les 7 et 8 décembre 2017

NOM .....

Prénom .....

### Adresse de facturation

Cabinet ou structure ..... Barreau.....

N° ..... Voie : .....

CP ..... VILLE .....

Tél. .... Fax .....

Mobile : ..... Courriel .....

Jeune Barreau, date de prestation de serment : ....

Profession :  avocat libéral  avocat salarié  magistrat  autre, précisez .....

## MERCI DE COCHER CI-DESSOUS ET L'EMPLOI DU TEMPS PAGES 2 ET 3



### Prise en charge collective Offre réservée aux avocats

**libéraux\* du ressort de l'ERAGE** : limitée à 1 journée de formation par an dans tout le ressort de l'ERAGE, si **remise de votre Attestation FAF de versement URSSAF 2016**, ou dispense de versement de cette cotisation ou si vous avez prêté serment cette année, de votre « Notification administrative URSSAF 2017 ». **Sous réserve que votre budget annuel ne soit pas éclusé auprès du FIF PL.**

**1 jour : attestation + 50 €\* • 2 jours : attestation + 260 €\***

Jeudi 7 décembre 2017  Vendredi 8 décembre 2017

Cocher emploi du temps pages 2 et 3 ainsi que les options en supplément ci-dessous



### Formation en Déontologie du vendredi

**Gratuite** Offre réservée aux avocats jeunes barreaux du ressort de l'ERAGE ayant prêté serment après novembre 2015, limitée aux formations en Déontologie **et à 12h/an.**

### Si vous ne bénéficiez pas des conditions ci-dessus :

**210 € / jour** : avocat\* et autre public • **150 € / jour** : jeune barreau\*

Jeudi 7 décembre 2017  Vendredi 8 décembre 2017

Cocher emploi du temps pages 2 et 3 ainsi que les options en supplément ci-dessous.

### En option (nombre de places limitées) :

• **Jeudi 7 décembre 2017 : Déjeuner à l'hôtel de ville (sur inscription)**

26 € / personne - nombre de pers. : .....

• **Jeudi 7 décembre 2017 -**

Surprise hivernale Ordre des Avocats de Strasbourg - nombre de pers. : .....

Soirée UJA Tarif : .... € - nombre de pers. : .....

• **Vendredi 8 décembre 2017 Cocktail déjeunatoire à l'ERAGE**

26 € / personne - nombre de pers. : .....

J'accepte les conditions générales (voir p. 4).

**Montant total à régler :**

..... €

Date et signature du participant :

Cachet du cabinet :

### Pièces à joindre :

① Emploi du temps coché

② Chèque libellé à l'ordre de l'ERAGE

③ Attestation FAF

URSSAF (selon le cas)

**\*Avocat libéral :** Aucune demande de remboursement individuel des droits d'inscription ne sera possible auprès du FIF PL.

# Programme

Jeudi 7 décembre 2017

## ① Actualité en droit du travail

Jeudi 7 décembre 2017 - de 9h30 à 12h30 (durée 3 heures) – Lieu : Strasbourg

Intervenant : **Me Xavier VINCENT**, Avocat au Barreau de Lyon – Cabinet Fromont Briens

Spécialisation : Droit du travail Niveaux : 3. Expertise & 4. Actualisation

Objectifs pédagogiques : Appréhender les principales évolutions jurisprudentielles et législatives intervenues au cours des derniers mois. Anticiper les évolutions de la matière. Identifier les impacts pratiques applicables au quotidien.

Programme : I. La durée du travail / II. La négociation collective / III. Le licenciement économique /IV. Les indemnités allouées par le juge prud'homal / V. le compte personnel d'activité /VI. Les mesures en faveur de l'emploi / VII. Le numérique / VIII. La santé au travail /IX. Les ordonnances Macron

## ② Actualité de la procédure d'appel : maîtriser la réforme 2017 et la dernière jurisprudence

Jeudi 7 décembre 2017 - de 9h30 à 12h30 (durée 3 heures) – Lieu : Strasbourg

Intervenant : **Me Dominique D'AMBRA**, Avocat au Barreau de Colmar, Professeur d'Université - Strasbourg

Spécialisation : Procédure Niveaux : 2. Perfectionnement & 4. Actualisation

Objectifs pédagogiques : Maîtriser les pièges de la procédure civile, aussi bien en première instance que sur recours. Maîtriser les aspects procéduraux des modes amiables de résolution des différends.

Programme : I. Actualité de la procédure civile : 1. Profession d'avocat - 2. Actualité des modes amiables – 3. Recevabilité de la demande – 4. Office du juge – 5. Procédures orales – 6. Procédure devant le TGI et principe du contradictoire – 7. Principe du contradictoire et principe de loyauté des débats – 8. Administration judiciaire de la preuve – 9. Incidents de procédure – 10. Actualité de la prescription – 11. Expertise extrajudiciaire et mesures d'instruction – 12. Référé et en la forme des référés – 13. Actualité de la procédure d'appel / II. Actualité de la procédure d'appel : 1. Procédure avec représentation obligatoire par avocat – 2. Procédure sans représentation obligatoire

## ③ Actualité du droit des sociétés

Jeudi 7 décembre 2017 - de 9h30 à 12h30 (durée 3 heures) – Lieu : Strasbourg

Intervenant : **Me Grégory MOUY**, Avocat Associé, Co-fondateur du Cabinet Mouy Dangleterre

Spécialisation : Droit des sociétés - Niveaux : 3. Expertise & 4. Actualisation

Objectifs pédagogiques : Faire un bilan de l'actualité du droit des sociétés récentes et des nouvelles perspectives 2016. Analyser les dernières réformes législatives et réglementaires ainsi que les évolutions jurisprudentielles les plus importantes en droit des sociétés.

Programme : en cours d'élaboration.

## ④ Actualité du droit de la consommation

Jeudi 7 décembre 2017 - de 9h30 à 12h30 (durée 3 heures) – Lieu : Strasbourg

Intervenant : **Me Sandra DORIZON**, Avocat Associée, Cabinet DS Avocats

Spécialisation : Droit du crédit et de la consommation ; Droit commercial, des affaires et de la concurrence

Niveaux : 3. Expertise & 4. Actualisation

Objectifs pédagogiques : Les réformes de la loi du 17 mars 2014 dite « loi Hamon » relatives à la protection des consommateurs et les décrets d'application sont désormais pleinement applicables. Ainsi, l'information du consommateur a été renforcée, et les actions de groupe peuvent être exercées. Quel bilan peut-on tirer de l'application de ces mesures, deux ans après l'adoption de la loi ?

Programme : I. Refonte du code de la consommation- / II. Les points d'attention lors de l'exécution du contrat de vente B to C- / III. L'actualité du surendettement du particulier / IV. Médiateur en droit de la consommation / V. Dernières réglementations et jurisprudence

## 5 Actualité de la pratique des baux commerciaux

Jeudi 7 décembre 2017 - de 9h30 à 12h30 (durée 3 heures) – Lieu : Strasbourg

Intervenant : **M. Jean Pierre DUMUR**, Chartered Surveyors MRIC, Expert agréé par la Cour de Cassation, Expert près la Cour d'Appel et Cour Administrative d'Appel de Nancy, Expert près la Cour Supérieure de Justice de Luxembourg et un avocat discutant

Spécialisation : Droit immobilier - Niveaux : 2. Perfectionnement & 4. Actualisation

Objectifs pédagogiques : Actualiser ses connaissances jurisprudentielles dans la matière des baux commerciaux.

Programme : 1. Champ d'application du statut - 2. Durée et fin du contrat - 3. Droit au renouvellement - 4. Refus du renouvellement - 5. Loyer et accessoires - 6. Rapports contractuels - 7. Cession et sous-location - 8. Destination et déspecialisation - 9. Contrats hors statuts - 10. Procédure - compétence - prescription - 11. Procédures collectives - 12. Responsabilité professionnelle - 13. Législation et réglementation.

## 6 Bilan de la réforme du droit des contrats

Jeudi 7 décembre 2017 - de 14h00 à 17h00 (durée 3 heures) – Lieu : Strasbourg

Intervenant : **Me Grégory MOUY**, Avocat Associé, Co-fondateur du Cabinet Mouy Dangleterre

Spécialisation : Droit commercial, des affaires et de la concurrence - Niveaux : 3. Expertise & 4. Actualisation

Objectifs pédagogiques : Appréhender les enjeux et les risques liés à l'entrée en vigueur de la réforme du droit des contrats. Améliorer la pratique contractuelle

Programme : en cours d'élaboration.

## 7 Actualité du droit pénal

Jeudi 7 décembre 2017 - de 14h00 à 17h00 (durée 3 heures) – Lieu : Strasbourg

Intervenant : **Me François SAINT-PIERRE**, Avocat au Barreau de Lyon, associé à la direction de L'Institut de défense pénale

Spécialisation : Droit pénal / Niveaux : 3. Expertise & 4. Actualisation

Objectifs pédagogiques : Sensibiliser les participants aux dernières évolutions jurisprudentielles du droit pénal et de la procédure pénale

Programme : I. Droit pénal général - A. Principaux textes - B. Jurisprudences remarquées / II. Pénal spécial - A. Principaux textes - B. Jurisprudences remarquées

## 8 Actualité de la procédure d'appel : maîtriser la réforme 2017 et la dernière jurisprudence (suite)

Jeudi 7 décembre 2017 - de 14h00 à 17h00 (durée 3 heures) – Lieu : Strasbourg

Intervenants : **Me Dominique D'AMBRA**, Avocat au Barreau de Colmar, Professeur d'Université - Strasbourg

Spécialisation : Procédure - Niveau : 2. Perfectionnement & 4. Actualisation

Objectifs pédagogiques : Maîtriser les pièges de la procédure civile, aussi bien en première instance que sur recours. Maîtriser les aspects procéduraux des modes amiables de résolution des différends.

Programme : I. Actualité de la procédure civile : 1. Profession d'avocat - 2. Actualité des modes amiables - 3. Recevabilité de la demande - 4. Office du juge - 5. Procédures orales - 6. Procédure devant le TGI et principe du contradictoire - 7. Principe du contradictoire et principe de loyauté des débats - 8. Administration judiciaire de la preuve - 9. Incidents de procédure - 10. Actualité de la prescription - 11. Expertise extrajudiciaire et mesures d'instruction - 12. Référé et en la forme des référés - 13. Actualité de la procédure d'appel / II. Actualité de la procédure d'appel : 1. Procédure avec représentation obligatoire par avocat - 2. Procédure sans représentation obligatoire

## 9 Inaptitude, santé au travail : panorama d'actualité

Jeudi 7 décembre 2017 - de 14h00 à 17h00 (durée 3 heures) – Lieu : Strasbourg

Intervenant : **Me Xavier VINCENT**, Avocat au Barreau de Lyon – Cabinet Fromont Briens

Spécialisation : Droit du travail - Public : Avocats

Niveaux : 3. Expertise - 4. Actualisation

Objectifs pédagogiques : Appréhender les principales évolutions jurisprudentielles et législatives intervenues au cours des derniers mois. Anticiper les évolutions de la matière. Identifier les impacts pratiques applicables au quotidien.

# Vendredi 8 décembre 2017

## 10 Actualité du droit de l'urbanisme

Vendredi 8 décembre 2017 - de 9h30 à 12h30 (durée 3 heures) – Lieu : Strasbourg

Intervenant : **Me Vincent GUINOT**, Avocat associé au barreau de Paris, SCP LACOURTE RAQUIN TAHAR,  
Spécialisation : Droit public, droit immobilier - Niveaux : 2. Perfectionnement & 4. Actualisation

Objectifs pédagogiques : Faire connaître et comprendre les principales dispositions nouvelles et à venir en planification de l'urbanisme et en droit des sols.

Programme : en cours d'élaboration.

## 11 Actualité des voies d'exécution mobilière

Vendredi 8 décembre 2017 - de 9h30 à 12h30 (durée 3 heures) – Lieu : Strasbourg

Intervenant : **M. Nicolas BOLLON**, Juge de l'exécution- Tribunal de Grande Instance de Dijon

Spécialisation : Procédure - Niveaux : 3. Expertise & 4. Actualisation

Objectifs pédagogiques : Appréhender les principales évolutions jurisprudentielles et législatives intervenues au cours des derniers mois. Anticiper les évolutions de la matière. Identifier les impacts pratiques applicables au quotidien.

Programme : en cours d'élaboration.

## 12 Rupture des relations commerciales et autres pratiques restrictives

Vendredi 8 décembre 2017 - de 9h30 à 12h30 (durée 3 heures) – Lieu : Strasbourg

Intervenant : **Me Amélie D'ARAILH**, Avocat au Barreau de Lyon, EY

Spécialisation : Droit commercial, des affaires et de la concurrence - Niveaux : 2. Perfectionnement & 3. Expertise

Objectifs pédagogiques : Maîtriser les relations commerciales et autres pratiques restrictives ; sécuriser ses pratiques

Programme : I. Les pratiques restrictives relatives aux conditions commerciales et contractuelles / II. La rupture brutale d'une relation commerciale établie / III. Les moyens d'action et de répression

## 13 Droit de la famille : panorama d'actualité

Vendredi 8 décembre 2017 - de 9h30 à 12h30 (durée 3 heures) – Lieu : Strasbourg

Intervenant : **Me Jérôme CASEY**, Avocat aux Barreaux de Paris et Bordeaux, Maître de conférences à Bordeaux

Spécialisation : Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine

Niveaux : 2. Perfectionnement & 3. Expertise

Objectifs pédagogiques et programme : en cours d'élaboration.

## 14 Pourquoi l'arbitrage ? Introduction à la pratique de l'arbitrage

Vendredi 8 décembre 2017 - de 9h30 à 12h30 (durée 3 heures) – Lieu : Strasbourg

Intervenant : **Me Jochen BAUERREIS**, Avocat au Barreau de Kehl et Strasbourg, Avocat spécialisé en droit de l'arbitrage, Avocat spécialisé en droit international et de l'Union Européenne Associé

Spécialisation : Droit de l'arbitrage - Niveaux : 1. Initiation

Objectifs pédagogiques et programme : en cours d'élaboration.

## 15 Droit de la famille : panorama d'actualité (suite)

Vendredi 8 décembre 2017 - de 14h00 à 17h00 (durée 3 heures) – Lieu : Strasbourg

Intervenant : **Me Jérôme CASEY**, Avocat aux Barreaux de Paris et Bordeaux, Maître de conférences à Bordeaux

Spécialisation : Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine

Niveaux : 2. Perfectionnement & 3. Expertise

Objectifs pédagogiques et programme : en cours d'élaboration.



## 16 Actualité du droit de la construction

Vendredi 8 décembre 2017 - de 14h00 à 17h00 (durée 3 heures) – Lieu : Strasbourg

Intervenant : **M. Cyrille CHARBONNEAU**, Avocat associé Cabinet AEDES JURIS Paris, Chargé de cours Paris I, Formateur Dalloz

Spécialisation : Droit immobilier, Droit des Assurances - Niveaux : 3. Expertise & 4. Actualisation

Objectifs pédagogiques : S'assurer de ne rien manquer des arrêts et textes essentiels à la pratique du droit de la construction. Améliorer ses pratiques et découvrir de nouvelles pistes d'action ou de défense.

Programme : I. Les réformes en droit de la construction Attestations d'assurance (loi Macron et arrêté du 5 janvier 2016 fixant un modèle d'attestation d'assurance) - Réforme de la performance énergétique (Loi du 17 août 2015) II. Actualité jurisprudentielle 2015-2016 responsabilité - sous-traitance - assurance construction.

## 17 Droit fiscal : panorama d'actualité

Vendredi 8 décembre 2017 - de 14h00 à 17h00 (durée 3 heures) – Lieu : Strasbourg

Intervenant : **Me Arnaud GERARDIN**, Avocat au barreau de Strasbourg

Spécialisation : Droit fiscal - Niveaux : 3. Expertise et 4. Actualisation

Objectifs pédagogiques : Examiner les impacts des réformes pour les entreprises et les particuliers.

Déceler les nouvelles opportunités fiscales et savoir en tirer parti.

Programme indicatif : I. Analyse des dispositions majeures de la loi de finances pour 2016 et de la loi de finances rectificatives pour 2016 / II. L'avenir de la retenue à la source de l'IR / III. La fiscalité du dirigeant d'entreprise : quelles nouveautés / IV. Les changements de pratiques en matière transfrontalière / V. Les nouveautés TVA / VI. Actualité jurisprudentielle

## 18 Comment optimiser la relation client et la communication de l'avocat tout en intégrant une démarche de business développement

Vendredi 8 décembre 2017 - de 14h00 à 17h00 (durée 3 heures) – Lieu : Strasbourg

Intervenants : **M. Dan KOHN**, Responsable grand compte et prospective Ste SECIB

**M. Bertrand PIGOIS**, Directeur opérationnel d'AZKO

Thème : Vie Professionnelle - Niveaux : 1. Initiation & 2. Perfectionnement

Objectifs pédagogiques : Confronter les futurs avocats à un marché ultra concurrentiel qui voit émerger de nouveaux acteurs du droit et de nouvelles attentes de la part des clients

Programme : Répondre à un besoin client / Structurer son modèle économique pour accroître sa rentabilité / Mettre en œuvre une stratégie de sollicitation personnalisée efficace / Savoir adapter la structure d'exercice

## 19 Actualité des servitudes

Vendredi 8 décembre 2017 - de 14h00 à 17h00 (durée 3 heures) – Lieu : Strasbourg

Intervenant : **Me Frédéric BERENGER**, Avocat au Barreau d'Aix en Provence

Spécialisation : Droit immobilier Niveaux : 1. Initiation & 2. Perfectionnement

Objectifs pédagogiques : Reconnaître et distinguer les différents types de servitudes. Prévenir et résoudre les litiges relatifs à la mitoyenneté - Maîtriser la pratique du bornage

Programme : I/ Les charges foncières administrative - II / Les servitudes privées - III / Les chemins d'exploitation - IV/ Les règles de procédure - V / Le droit foncier au service du contentieux d'urbanisme

# Lieu des formations



## ERAGE

4 rue Brûlée

67000 STRASBOURG

Tél. 03 88 14 19 09

L'école se situe au cœur des marchés de Noël, à 200 mètres de la place Broglie et à 350 mètres de la Cathédrale. Accès piétons uniquement.

**Accès :** depuis la place de la « Gare Centrale », à l'extérieur à gauche en sortant, prendre le « Tram C », en direction de Neuhof Rodolphe Reuss, descendre « Place Broglie ». L'école se trouve à 200 mètres.

**Accès SNCF :** Gare Strasbourg centre

Durée en provenance de : Paris - 2 h 20 / Reims centre 2 h 11 / Besançon 2 h 29 / Dijon : 2 h 40 / Nancy 1 h 24 / Metz : 1 h 20 / Lille : 3h20 / Lyon : 3 h 39 / Nantes : 5 h 10

**Aéroport International Strasbourg-Entzheim :** L'aéroport est desservi jusqu'à 4 fois par heure par une navette train et est ainsi relié à la gare de Strasbourg en 9 minutes.

**Centrales taxi :** Taxi 13 : 03 88 36 13 13 – Alsace Taxi : 03 88 22 19 19

**Informations parkings :** [www.parcus.com](http://www.parcus.com) / [www.vincipark.com](http://www.vincipark.com)

parking relais tram et transports en commun : [www.cts-strasbourg.eu](http://www.cts-strasbourg.eu)



Jeu 17h30 : Surprise hivernale à la  
**MAISON DE L'AVOCAT**  
3 Rue du Général Frère  
(Derrière les jardins du Palais du Rhin)

Lieu des  
formations  
**ERAGE**  
4 rue Brûlée







Marchés de Noël

# Propositions d'hébergement

vous trouverez des tarifs avantageux en hôtellerie sur le site [www.booking.com](http://www.booking.com)  
ou par des particuliers sur [www.airbnb.com](http://www.airbnb.com)

Parking : <http://strasmap.eu/parking>

Transport en commun : Tram C, direction de Neuhof Rodolphe Reuss - arrêt République - [www.cts-strasbourg.eu/](http://www.cts-strasbourg.eu/)

HOTEL	ADRESSE	TELEPHONE	Distance de l'ERAGE	Tarifs indicatifs*
<b>Ibis Budget Centre gare</b>	13 Place de la Gare 67000 STRASBOURG	0 892 68 03 55	1,2 km	<b>59 €</b>
<b>Hôtel Cathédrale</b>	12-13 Place de la Cathédrale 67000 STRASBOURG	03 88 22 12 12	350 m	<b>99 €</b>
<b>Appart'City Strasbourg Centre</b>  (Tram)	11, rue de Molsheim 67000 Strasbourg	03 60 82 52 82	1,7 km	<b>84 €</b>
<b>Mercure centre gare Strasbourg</b>	14-15 Place de la Gare 67000 STRASBOURG	03 88 15 78 15	1,2 km	<b>130 €</b>
<b>Ibis Style Centre Petite France</b>	1 quai de Paris 67000 STRASBOURG	Centrale : 08 25 012 011	800 m	<b>137€</b>
<b>Ibis Strasbourg Centre Halles</b>	Place des Halles, 1 Rue de Sébastopol 67000 STRASBOURG	03 90 22 46 46	750 m	<b>140 €</b>
<b>Aparthotel Adagio Strasbourg</b>	4-6 rue de la Haute Montée 67000 STRASBOURG	03 88 21 38 00	400 m	<b>144 €</b>
<b>Novotel Strasbourg Centre Halles</b>	Quai Kléber 67000 STRASBOURG	03 88 21 50 50	800 m	<b>154 €</b>
<b>Ibis Style Centre Gare</b>	10 Place de la gare 67000 STRASBOURG	Centrale : 08 25 012 011	1,3 km	<b>155 €</b>
<b>Lagrange Apart'Hôtel Strasbourg Wilson</b> 	5 Boulevard du Pdt Wilson, 67000 STRASBOURG	03 88 15 22 10	1,2 km	<b>175 €</b>
<b>Best Western Hotel De L'Europe</b>	38 Rue Du Fosse Des Tanneurs 67000 STRASBOURG	03 88 32 17 88	750 m	<b>175 €</b>
<b>Sofitel Strasbourg Grande Ile</b> 	Place Saint Pierre Le Jeune 67000 STRASBOURG	03 88 15 49 00	400 m	<b>246 €</b>
<b>Hôtel Régent Petite France &amp; Spa</b> 	5 rue des Moulins 67000 STRASBOURG	03 88 76 43 43	1 km	<b>304 €</b>

Tarifs au 18/07/2017 –Nuit du 7 au 8 décembre 2017

# Enquête À L'ERAGE

Si vous participez aux deux jours de formation les 7 et 8 décembre à Strasbourg, enquêtez, cherchez les indices dans l'ERAGE pour découvrir qui a volé la recette magique du Manele !

Inscrivez-vous sur le site : <http://enquete2017.evenium.net>

A gagner : 1<sup>er</sup> lot : un Ipad offert par Dalloz, 2<sup>e</sup> lot : un casque Blaupunkt bluetooth offert par Wolters Kluwer, 3<sup>e</sup> lot 1 journée de formation en 2018 offerte par l'ERAGE...

*Comme chaque année, l'ERAGE accueille à Strasbourg les Avocats inscrits à la formation de l'Université d'Hiver.*

*Pour l'occasion, Thomas demande à son amie pâtissière de proposer une dégustation originale car cette dernière a des talents « magiques » pour transporter les palais les plus avertis. La pâtissière propose donc de réaliser, pour chaque participant, un « Manele enchanté » à partir d'une **recette secrète, transmise de mère en fille depuis des générations** dans sa famille.*

*Durant les préparatifs, notre Pâtissière téléphone à Thomas pour lui dire qu'elle a ... un gros problème.....sans pour autant lui en dire plus ... à part que cela a un rapport avec sa recette qui est vraiment « spéciale » et qui, **tombeée entre de mauvaises mains, pourrait avoir des conséquences désastreuses...***

*La veille de la formation, Thomas retrouve son amie pâtissière près de la Cathédrale, ainsi qu'Hansel et Gretel, amis très proches de la pâtissière ; cette dernière leur confie avoir sur elle un paquet contenant un Manele élaboré plus tôt dans la journée ainsi que l'original de la recette qui est enchantée.*

*En effet cette recette ne peut être recopiée.....ni même photographiée....oui, oui, dès que quelqu'un essaie de la reproduire, cette reproduction s'efface ... seul l'original peut perdurer. La Pâtissière indique qu'elle a peur d'être suivie et qu'elle se sent en danger :*

***Elle explique qu'elle détient en fait une très ancienne recette alsacienne dont seule une de ses aïeules avait le secret.*** La pâtissière s'étend un peu sur l'histoire de sa famille et indique à Thomas que cette aïeule du moyen âge était une Nixe, une ondine, une fée du Rhin qui a épousé un humain.... La pâtissière est donc une lointaine descendante de cette grand-mère surnaturelle...

*La suite est, hélas, moins romantique car les moines de Sélestat capturèrent son aïeule et la jetèrent au cachot où elle mourut.*

*Cette lointaine Nixe laissa un enfant qui découvrit en grandissant que la doublure de son berceau contenait une recette magique qu'elle transmit à sa descendance... jusqu'à notre pâtissière.*

***Thomas n'a pas le temps de demander en quoi cette recette est si extraordinaire que la pâtissière se fait vivement bousculer par un inconnu qui lui dérobe le petit Manele et l'original de la recette magique. Dans un tour de passe-passe, le voleur laisse une enveloppe contenant une lettre de demande de rançon signée par un certain « Gutenberg » en échange de la recette.***

*La Pâtissière se retrouve assise sur le sol, un peu désorientée et très paniquée par la perte de son paquet. Thomas ne peut alors que la reconforter et l'accompagner déposer plainte auprès des autorités dans la foulée. Heureusement, Hansel et Gretel poursuivent le voleur afin de laisser de précieux indices pour résoudre cette enquête.*

**Pour jouer et aider Thomas et la Pâtissière à trouver le voleur de la recette, inscrivez-vous ici et le jour de votre arrivée à l'ERAGE passez à la bagagerie pour prendre votre manuscrit. Il vous guidera afin de trouver les indices dissimulés dans l'école qui vous permettront de découvrir le nom du voleur !**

*Nous remercions l'auteure de cette histoire : Me Rose-Marie QUINTANA*